



Soins palliatifs : directives anticipées, personne de confiance et procédure collégiale

Contexte :

Les soignants peuvent être sollicités par les patients et leurs familles pour expliquer la démarche des directives anticipées et le choix de la personne de confiance. Dans ce cadre il est nécessaire de connaître les enjeux des modalités de mise à disposition par la loi de dispositifs permettant des décisions médicales autour de la question et des conditions de la fin de la vie.

Objectifs

- Évoluer dans sa pratique de communication pour être aidant vis-à-vis des patients et de leur entourage dans les situations de fin de vie.
- Connaître et comprendre les textes législatifs qui régissent les directives anticipées et la nomination de la personne de confiance
- Connaître les bases éthiques et les présupposés concernant la fin de vie pour limiter ou composer avec les postures d'influence

Programme

- **Apport de connaissances**
 - Le contexte législatif de la fin de vie dans le cadre des directives anticipées et de la nomination de personne de confiance.
 - Le droit des malades d'après les lois de 2002, 2005 et 2016.
 - Les enjeux éthiques posant problème dans le cadre des rédactions des directives anticipées et de la nomination de personne de confiance ou à l'aide de la rédaction des directives anticipées.
 - Les niveaux de soins et les limitations thérapeutiques dans le cadre des situations de fin de vie.
- **Analyse des pratiques**
 - La prise de conscience de ses croyances par rapport à la mort.
 - Pouvoir poser des problématiques claires.
 - La subjectivité comme expression du soignant.

Date(s) et lieux :

20 et 21 novembre - Strasbourg

Durée :

2 jours - 14 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 800 € - Non adhérent : 900€

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Formation destinée aux IDEs, aux aide-soignant(e)s et toute personne susceptible d'être concernée par des problématiques de fins de vie et étant amenée à guider la désignation d'une personne de confiance ou la rédaction de directives anticipées

La participation à cette formation ne nécessite pas de pré-requis spécifiques au regard du public auquel elle s'adresse.

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances législatives, échanges et réflexions collectives, analyse des pratiques et situations cliniques, jeux de rôle. Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluations :

Évaluation des acquis en cours de formation
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Pr Laurent CALVEL, Professeur Associé des Universités de Médecine Palliative Faculté de médecine maïeutique et sciences de la santé de Strasbourg, Chef du service de soins d'Accompagnement, de soins de Support et de soins palliatifs des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.
Et **Daniel GROSSHANS**, Psychologue clinicien et Formateur, 20 ans de pratique en soins palliatifs, partenaire du service de soins palliatifs du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg.

Capacité maximum :

10 personnes maximum

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N ° SIRET 852 510 411 00014